



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 16 décembre 2015, 20H30

Date de la convocation : 9 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: CATHERIN Denis, DURUPT Nadège.

Pouvoirs : CATHERIN Denis à LARDET Denis.

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : COULON Arnaud.

☒ Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstentions des conseillers alors absents.

M. le Maire remercie les conseillers qui étaient présents à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Une présentation de la commune a été faite, ce qui a ensuite permis de discuter avec ces nouveaux habitants et de passer un agréable moment.

Il invite les conseillers à la passation de commandement du CPINI de Manziat, qui aura lieu entre Joël PAUGET et Romain REVEL le 29 décembre.

A 19h ce soir a eu lieu l'intervention de Mme LABARTHE et M. DE LA RUE DUCAN de la société Valorem. Ils ont présenté l'état d'avancement du projet éolien. Il ressort que les habitants concernés accueillent favorablement le projet puisque sur 78 personnes contactées, 70 ont accepté de négocier, 8 ont refusé et seulement une personne a refusé de recevoir le représentant de la société.

Les 14 conseillers présents à 19h ont pu poser les questions qu'ils souhaitent.

Les appareils de mesure du vent seront installés par Valorem fin janvier.

1) Implantation d'un parc éolien sur la commune

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été contacté en 2014 par la société VALOREM pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune ainsi que celles de Bâgé la Ville, Chevroux et Ozan. Par délibération du 10 décembre 2014, le conseil a autorisé, comme les autres communes l'ont fait, la société VALOREM à procéder à l'étude de faisabilité du projet portant sur l'analyse du site et de son environnement en vue de définir l'implantation d'éventuelles éoliennes. Par délibération du 17 juin 2015, le conseil a autorisé la société à installer un mât de mesures de vent et un Sodar sur la parcelle ZD 12 appartenant à la commune.

M. le Maire rappelle également que la réalisation de ce projet est conditionnée à l'obtention de certaines autorisations pour VALOREM concernant du foncier. Le projet éolien porté par la société Valorem concerne aussi une parcelle communale, la ZD 12, et qu'il faut délibérer à ce sujet.

Deux conseillers ayant des intérêts au projet éolien se retirent de la salle. Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt du développement des énergies renouvelables, à mains levées et avec 2 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour:

- Autorise le surplomb des chemins ruraux et voies communales par les pâles des éoliennes ;
- Autorise l'emprunt et l'aménagement des chemins ruraux et voies communales pour accéder aux zones d'implantation des éoliennes ;
- Autorise le passage pour les câbles électriques enterrés dans les chemins ruraux et voies communales ;
- Autorise l'aménagement de virage sur des chemins ruraux et voies communales ;
- Autorise M. le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique pour la parcelle communale ZD 12, les baux emphytéotiques et tous les actes notariés constitutifs de servitudes relatifs aux parcelles communales, biens de section et toute emprise sur le domaine public dont la commune est propriétaire ou gestionnaire.

2) Second avenant au marché de travaux de la station d'épuration

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, il devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Il informe donc le Conseil qu'il a validé un second avenant de moins de 5% concernant le marché de travaux de la station d'épuration, soit une plus-value de 23 742.05€ HT. Ce surcoût correspond au frais supplémentaires de désamiantage du clarificateur et de l'aérateur de l'ancienne station, et d'un busage sur le site de la nouvelle station.

Informations et questions diverses.

La délibération concernant la reconversion des peupleraies en prairie est reportée à 2016 car il reste des points à affiner avec le CEN. Il va notamment falloir trouver un terrain d'entente concernant les locations que la commune encaisse pour ces terrains. La Commission devra discuter des propositions faites, et rencontrer les agriculteurs concernés.

Pour faire suite à un article du Progrès concernant le coût supporté par la commune des travaux de la place du cœur village, M. le Maire a souhaité faire un point sur l'opération dans sa globalité, afin de rappeler que cette opération est ce qu'on appelle «une opération blanche» pour la commune. Le montage étant simple et à la fois complexe, il mérite d'être réexpliqué.

Il faut laisser de côté la réhabilitation de l'ASF en bar, qui est une opération réalisée à part par la commune pour près de 130 000€ TTC, toutes dépenses comprises.

Le marché de travaux de voirie de la place du 19 mars s'élève, avenant déduit, à 123 396€ TTC pour la commune, auxquels il faut ajouter les frais annexes tels que le réaménagement nécessaire de l'entrée de Mme Deveyle ou l'éclairage public.

La commune est entrée au capital de la SEMCODA à hauteur de 67 920€. En contrepartie, la SEMCODA a versé un loyer canon de 80 000€ basé sur un bail emphytéotique de 50 ans, a acheté le terrain à la commune pour les logements en accession pour 70 000€ et a participé au financement de l'éclairage public.

Il faut additionner 20 000 € au titre de la TA, 20800€ au titre de la PAC concernant le budget assainissement, et les subventions reçues par la commune de la région et des amendes de police pour le réaménagement de la place. Le coût de l'arrêt bus, adapté aux Personnes à Mobilité Réduite, devrait être pris en charge à 100 % par le conseil départemental. Il faut aussi rappeler que la démolition de l'ancien bar/restaurant, qui était en très mauvais état, a été prise en charge par la SEMCODA.

Au final l'opération de réaménagement de la place du 19 mars ne coûte rien à la commune.

Concernant l'attribution des logements en location, une commission dont M. le Maire est membre s'est réunie et des propositions ont été faites. En revanche, la commune n'a aucune information concernant le nombre de personnes intéressées par les logements en accession.

Une convention a été passée avec la gendarmerie pour que le policier municipal puisse utiliser son arme, un bâton télescopique. La gendarmerie proposera même des formations spécialisées.

M. le Maire a assisté avec Jacques PENIN au repas des MARPA, qui fêtaient leur 20^e anniversaire, et de l'Entre-Temps, à la salle des fêtes de Manziat. Ils se réunissent désormais dans un même lieu pour un repas commun. Les participants étaient tous ravis.

Helianthe a réalisé le diagnostic thermographique de la bibliothèque. La commune attend les résultats.

Les élus de deux communes sont venus visiter la salle des fêtes afin de s'en inspirer pour leurs propres projets.

M. le Maire en profite pour remercier Corinne SIBELLAS qui se dévoue pour effectuer les états des lieux lorsque Stéphanie SEVELINGE est en congé.

Les cars Michel reviennent au mois de janvier pour deux journées repas.

La commission communication a préparé un power point promouvant la salle des fêtes pour ce type de manifestation. Il sera envoyé à diverses entités grâce à la liste dressée par la stagiaire accueillie en novembre.

M. le Maire en profite pour informer les conseillers que le policier municipal a lui aussi accueilli un stagiaire durant une semaine.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur la dernière réunion de chantier, espacée de trois semaines de la précédente pour laisser aux entreprises le temps d'avancer sereinement. Les crépis sont terminés, les gabions posés et l'éclairage en place, la centrifugeuse réglée. 95% des travaux sont réalisés. L'inauguration aura certainement lieu début avril. Sogea préparera une plaquette. La cérémonie officielle se déroulera en fin de matinée, et les conseillers organiseront un planning de présence pour une porte ouverte l'après-midi.

Concernant le site de l'ancienne station, le désamiantage est en cours de réalisation. Les travaux de transformation des lits de roseaux en bassins d'orage sont en cours. Il a été judicieux de les conserver et de les transformer ainsi car le génie civil est de qualité. En revanche, les travaux de démontage ont permis de constater que les lits de roseaux ne

pouvaient effectivement pas fonctionner correctement. La fin des travaux est repoussée à la deuxième semaine de janvier.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD explique que le livret des associations a été remis aux nouveaux habitants lors de la cérémonie d'accueil. Le bulletin annuel sera livré lundi 21 décembre dans la journée et devra être distribué avant Noël.

Elle en profite pour remercier tous ceux qui ont participé à la fabrication et à l'installation des décorations de Noël. Elle rappelle que les vœux du Maire auront lieu le mercredi 6 janvier à 19h00. Des volontaires sont demandés pour aider à la préparation. En revanche, cette année la cérémonie sera écourtée car les commerçants n'ont pas reconduit leur opération vitrines de Noël.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN a assisté au Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires avec Monique BENOIT.

Elle remercie encore Mme BOURMAULT qui se démène pour l'organisation des TAP et arrive à coordonner les activités malgré les aléas des absences d'animateurs.

Elle précise que les colis des anciens ont commencé à être distribués au nom du CCAS, avec l'aide de Monique BENOIT et Annick REVEL.

Thierry BOYAT revient sur son intervention dans les deux écoles, afin de discuter avec les enfants de CM1 et CM2 de la COP 21. Ils sont conscients qu'il s'agit du réchauffement climatique. Ils ont pu discuter de leur vision de la pollution et des solutions à envisager. La matinée consacrée à la plantation d'arbres et autres plantes aura lieu en janvier ainsi qu'une visite de la STEP afin d'aborder le sujet de l'eau.

(Séance levée à 22h15)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,